

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 7 - FINANCES LOCALES / 1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

- Total : 58** L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi dix-huit juin, s'est réuni au SyAGE sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents : 43** Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Anne BLOSER, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, François DUROVRAY, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Bilal LAOUFI, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT
- Représentés : 4** Damien ALLOUCH donne pouvoir à Sabine PELLON, Sylvie DONCARLI donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Farid GHEDDOUCHE donne pouvoir à Christine COTTE, Sandrine LAMIRÉ donne pouvoir à Nicolas DOHIN
- Absents : 11** Taoufik BOUCHAL, Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Nicole LAMOTH, Maxence MAHEN, Fula MESIKA

DCC-2026-078

SECRETAIRE DE SEANCE
Leïla SAID

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : mercredi 08 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION

DCC-2026-078

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE– BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-009 en date du 22 janvier 2026, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget Eau potable de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2026, relative à l'affectation des résultats 2025 du budget Eau potable de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

CONSIDERANT que la présente décision budgétaire a pour objet de reprendre le résultat comptable de l'exercice précédent selon l'affectation votée lors de la présente séance et d'ajuster le Budget Primitif 2026.

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Ressources, Transformation de l'action publique et Attractivité du territoire entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (9 contre : Anne BLOSER, Christophe CARRERE, Céline CIEPLINSKI, François DAMERVAL, Claudia DE CAMPOS, Jean-Michel MATHY, Guillaume PRIM, Bilal LAOUFI, Aouicha TRAORE)

Article Unique : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget Eau potable de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	373 017,89 €	373 017,89 €
EXPLOITATION	512 788,47 €	512 788,47 €

Section de fonctionnement :

RECETTES			DEPENSES		
002	Résultat reporté de fonctionnement.	4 366,47 €	002	Résultat reporté de fonctionnement.	
			011	Charges à caractère général	385 431,00 €
70	Produits services et domaine	287 003,00 €	012	Charges de personnel	4 705,09 €
73	Impôts et taxes		014	Atténuation de produits	
731	Fiscalité locale		023	Virement à section investissement	201 652,53 €
74	Dotations, subvention Participation		65	Autres charges de gestion courante	-71 465,36 €
75	Autres produits de gestion courante	48 518,00 €	66	Charges financières	
77	Produits exceptionnels	172 901,00 €	67	Charges exceptionnelles	
			68	Dotations amort. et provisions	-7 534,79 €
TOTAL		512 788,47 €	TOTAL		512 788,47 €

Section d'investissement :

RECETTES			DEPENSES		
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 652,53 €	001	Résultat reporté section d'investissement	171 365,36 €
1068	Autres réserves	171 365,36 €			
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	50 691,00 €
13	Subventions		20	Immobilisations incorporelles	85 000,00 €
21			21	Immobilisations corporelles	30 000,00 €
040	Dotations amort. et provisions		23	Immobilisations en cours	15 000,00 €
			26	Participations et créances	
RAR 2025	REPORTS		RAR 2025	REPORTS	20 961,53 €
TOTAL		373 017,89 €	TOTAL		373 017,89 €

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Président